

Conseil Communautaire en date du 12 novembre 2018
A la salle d'honneur de la mairie de Marnay à 19 h

Délégués présents :

Mmes BELLENEY (Avrigny-Virey), HUOT (Emagny), LACOUR (Hugier), JULIEN (Le Mouterot), ANTOINE (Mercey-le-Grand), CARREZ (Moncley)

MM. CUSSEY (Burgille), HOERNER (Chambornay les Pin), GAUTHIER (Chancey), BELLENEY (Chaumerenne), HUDELOT (Chevigny sur l'Ognon), HUMBERT (Courchapon), AVENIA (Courcuire), BRAICHOTTE (Cugney), BERGER (Emagny), PHARISAT (Etrabonne), TOURNIER (Ferrières-les-Bois), PINASSAUD (Jallerange), MALESIEUX (Lantenne-Vertière), BALLOT Vincent (Marnay), FASSET (Marnay), ZANGIACOMI (Marnay), AUBRY (Mercey Le Grand), BAUDRY-VIEILLARD (Montagney), DENIZOT (Motey-Besuche), MONTEL (Pin), MORALES (Recologne), BRUCKERT (Recologne), BOILLON (Ruffey-le-Château), DUCRET (Sauvagney), MARCHAL (Sornay).

Absents excusés :

Mme CUINET

M. DECOSTERD, DUPONT, LUCOT, GAILLARD, RENAUDOT, POURET, BALLOT Noël, COLLAS, BEURAUD, GLORIEUX, FERRER, REIGNEY

Mme VEFOND remplacée par son suppléant M. AVENIA

M. VARLET remplacé par son suppléant M. PINASSAUD

M. PETIGNY remplacé par son suppléant M. DENIZOT

M. THEUREL remplacé par sa suppléante Mme JULIEN

M. MEUTELET remplacé par sa suppléante Mme CARREZ

M. GARCIA remplacé par son suppléant M. HUDELOT

M. DUCRET Pascal remplacé par son suppléant M. DUCRET Dominique

Absents :

Mme BOUCHASSON

M. HENRIET, DUMONT, PAULIN, SIMON, ABISSE, PHILIBEAUX, DOBRO, MIGNEROT, RIETMANN, VITTOT, PELOT, CLERGET.

Secrétaire de séance : Joël BOILLON

M. le Président, étant absent pour raison de santé, est remplacé par le 1^{er} Vice-Président : M. Malesieux Thierry.

M. le 1^{er} Vice-Président demande aux délégués s'ils approuvent le compte-rendu du conseil communautaire en date du 22 octobre 2018.

Approuvé à l'unanimité

1. Présentation du SYTEVOM par son directeur et des gestes de tri en vue de la visite du centre de tri programmée le 22 novembre à 19h à Noidans le Ferroux

Diffusion du power point de présentation du SYTEVOM

M. le 1^{er} Vice-Président remercie le Président du SYTEVOM : M BRICE et le Directeur : M. TARY pour leur présence et laisse la parole à M. BRICE qui remplace M. TISSERAND depuis juin 2018. Il rappelle que les représentants de la CCVM au SYTEVOM sont M. Hoerner (titulaire) et M. Marchal (Suppléant).

Il rappelle qu'une visite du centre de tri est programmée le 22 novembre à 19h et qu'une réunion publique aura lieu à Courcuire le 5 décembre à 19h.

Le SYTEVOM est un syndicat qui est à cheval sur 2 départements : la Haute-Saône et le Doubs depuis sa création. Il compte 270 000 Habitants sur 13 collectivités adhérentes, avec un budget de 35 millions d'euros. Il y a 115 agents principalement sur les 35 déchetteries (gérées en Régie) et 4 quais de transferts.

Il gère une usine de valorisation avec un four de 41 000 Tonnes et un centre de tri (de 17 000 Tonnes dont l'extension va passer à 20 000 Tonnes) à Noidans le Ferroux et une installation de stockage des déchets non dangereux à Vadans en post exploitation.

En dix ans, les ordures ménagères résiduelles (OMR) ont baissé de 51 % (avec une moyenne de 127 kg/an/habitant) et la collecte sélective (le tri) a augmenté de 83 % (papier compris) sans prise en compte du verre qui représente 42 Kg/an/habitant).

Les actions marquantes du SYTEVOM sont :

- La sortie des 4 emprunts toxiques (3 en 2016 et 1 en 2017) souscrits à la création du SYTEVOM grâce au fond de soutien de l'Etat et aux renégociations qui ont permis une transformation en emprunts à taux fixe ce qui permet une vision prospective à 5 ans.
- L'extension du territoire du SYTEVOM : avec l'arrivée de nouvelles communes du Doubs et des partenariats extérieurs consolidés avec le Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) suite à la fermeture de son centre de tri.
- Des projets de valorisation énergétique, le lancement d'études sur la méthanisation agricole, et depuis 2016 : la modernisation du centre de tri et l'extension des consignes de tri pour tous les habitants « tous les emballages se trient » (programme national pour 2022).
- Sur les 35 déchetteries gérées en régie : le développement des plateformes de déchets verts et une meilleure valorisation matière (à hauteur 80 %) avec le développement de nouvelles valorisations comme la collecte des polystyrènes (sur 20 déchetteries) et le lancement de la filière REP des meubles depuis 2011 (déchetterie pilote à Lure).
- Sur la prévention des déchets : avec l'obtention du label territoire zéro déchet zéro gaspillage (2015), des actions menées sur le gaspillage alimentaire auprès des cantines, le déploiement de 4 broyeurs collectifs (prêt aux communes) et aux particuliers (aides à l'acquisition de broyeurs) et le contrôle d'accès en place sur tout le territoire.
- Sur le développement de 4 ressourceries gérées par des associations et une à Arc les Gray portée par le SYTEVOM.
- Sur l'éducation et la sensibilisation à l'environnement : le SYTEVOM missionne la maison de la nature de Brussey et celle de Vosges Sânoises pour intervenir auprès des enfants dans les classes de la grande section de maternelle jusqu'aux étudiants, des visites mensuelles du centre de tri sont organisées sur réservation, une BD a été éditée, une plateforme pédagogique ouvrira fin 2018 sur la déchetterie de Pusey.
- Une coopération régionale et le travail au niveau des commissions nationales voir internationales.

Les actions à venir du SYTEVOM sont :

- Le lancement d'une plateforme de tri et de valorisation des déchets sur Luxeuil : « SYMETRI » sur 2019
- Pour 2020, le développement de champs photovoltaïques sur les anciens centres d'enfouissements de Vadans (sur 5 ha) et sur Scey sur Saône (sur 3 ha).
- L'étude à titre expérimental de la pyro-gazéification des déchets pour les déchets pour lesquels il n'y a pas de solution de valorisation (correspondant aux 20 % non valorisables issus des déchetteries)
- L'étude portant sur la collecte et le traitement des bio-déchets (méthanisation)

- La démarche d'écologie industrielle et territoriale à destination des entreprises du territoire
- L'utilisation de la chaleur du centre de valorisation des déchets pour développer un projet de serres agricoles de grande ampleur avec un potentiel de création de 120 emplois pour la culture de la tomate.

En conclusion, les résultats sont les suivants : abandon du 2eme projet de four d'incinération, fermeture des « trous communaux » et d'un centre de stockage de déchets à Vadans, création d'environ 50 emplois directs et maîtrise des aspects financiers.

Le directeur du SYTEVOM rappelle la baisse des cotisations des adhérents de 2011 à 2018 à 19,65 € HT/habitant et les couts de traitement des ordures ménagères et de la TGAP pour un cout de 117 € HT la tonne. Les reversements CITEO à la CCVM ont augmenté et sont pour 2017 de 38 432 €.

Globalement sur le territoire du SYTEVOM les refus de tri ont fortement augmenté et cela est dû pour 50 % de ce refus au fait d'emboiter ou d'imbriquer les emballages. Une nouvelle campagne de communication est programmée pour inciter les habitants à mettre le tri en vrac dans les bacs.

Questions :

Si la CC choisi de ne rejoindre qu'un seul syndicat de traitement (SYBERT ou SYTEVOM), comment cela se passera-t-il pour les déchetteries du territoire ? Cela ne pose pas de problème particulier, le syndicat reprenneur reprendra la déchetterie. Le SYTEVOM l'a déjà fait sur Baume-les-Dames.

Que faire des radiographies ? il faut les emmener en déchetterie.

La question du désarchivage papier est évoquée. Le SYTEVOM peut mettre à disposition des conteneurs à papier pour les documents confidentiels qui seront repris directement par le prestataire qui valorise le papier et qui produira un certificat.

Pour les dépôts sauvages d'ordures, le SYTEVOM souhaite réaliser prochainement une fiche méthodologique pour faciliter les dépôts de plaintes et recherche des déposants.

2. Questions diverses

M. le président de la CLECT rappelle que la rapport de la CLECT a été approuvé lors de la réunion du 24/09, qu'il a été soumis à l'approbation des communes le 2 octobre et que les communes disposent de 3 mois pour l'approuver ou non. La CC a été informée qu'elle devait délibérer sur le montant des attributions de compensation définitives avant le 15 décembre. Le président de la CLECT invite donc les communes à se prononcer sur le rapport le plus rapidement possible.

Il rappelle qu'il y a 2 points dans le rapport : un rapport définitif sur les charges transférées dans le cadre de la GEMAPI et un rapport provisoire sur la ZA les plantes à Marnay. Il dit que la CLECT ne se prononcera pas sur ce 2^{ème} point et qu'il n'y a toujours pas eu fourniture par le département de Haute Saône des chiffres de réfection de la voirie concernée.

Les communes doivent se prononcer sur les 2 points et si elles votent différemment sur chaque point, **cela sera considéré comme refusant le rapport.**

Une réunion sur les éoliennes aura lieu le 17 novembre à Valay à 20h30.

M. le 1^{er} Vice-Président rappelle que le prochain conseil communautaire aura lieu le 19 novembre à Lantenne-Vertière.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 21h30.